

# Norme EN388 : 2016

## les nouveautés

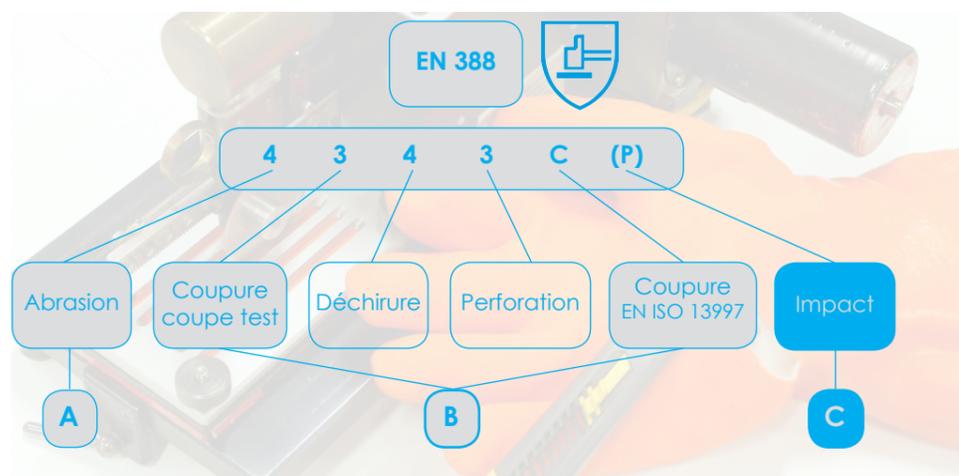


Equipements de protection individuelle  
COMMISSION GANTS DE PROTECTION

SYNAMAP

La version 2016 de la norme EN388 est maintenant applicable. Quels changements présente-t-elle et quelles sont les conséquences pour la certification et la mise sur le marché des gants ?

## 1. Evolution de l'information accompagnant le pictogramme



### A. RESISTANCE A L'ABRASION

#### Ce qui change

L'essai est réalisé avec un nouveau papier abrasif de qualité plus fiable.

#### Les conséquences

La méthode et l'expression des résultats restent inchangées.

**Mais attention !** Ce papier est un peu plus abrasif que le précédent. Certains gants pourraient avoir un niveau de performance inférieur, sans que cela ne signifie une baisse de qualité du gant.

### B. RESISTANCE A LA COUPURE

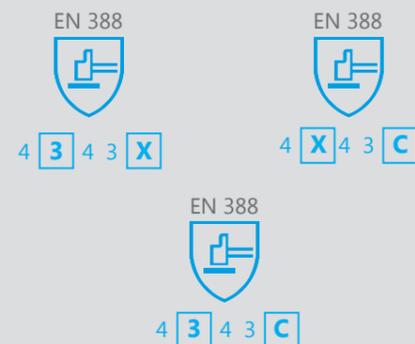
#### Ce qui change

Un nouvel essai est prévu dans le cas où l'essai habituel (Coupe-test) n'est pas adapté. Ce cas concerne les gants de haute résistance à la coupure qui usent la lame lors de l'essai, donnant de faux résultats.

#### Cas 1

Dans le cas général, pour tous les gants qui n'usent pas la lame lors de l'essai Coupe-test et dont le nombre de cycles pour couper l'échantillon n'est pas supérieur à 60 cycles, le fabricant peut pratiquer soit l'essai Coupe-test, soit l'essai EN ISO 13997, soit les deux. Le niveau de performance est remplacé par X si l'essai n'est pas pratiqué.

#### Exemples :



#### Cas 2

En cas d'usure de la lame, l'essai de Coupe-test n'est pas adapté. Dans ce cas, l'essai EN ISO 13997 doit être pratiqué comme méthode de référence et la lettre de performance indiquée. Le fabricant choisit de donner le niveau Coupe-test atteint ou pas.

#### Exemples de marquages possibles :



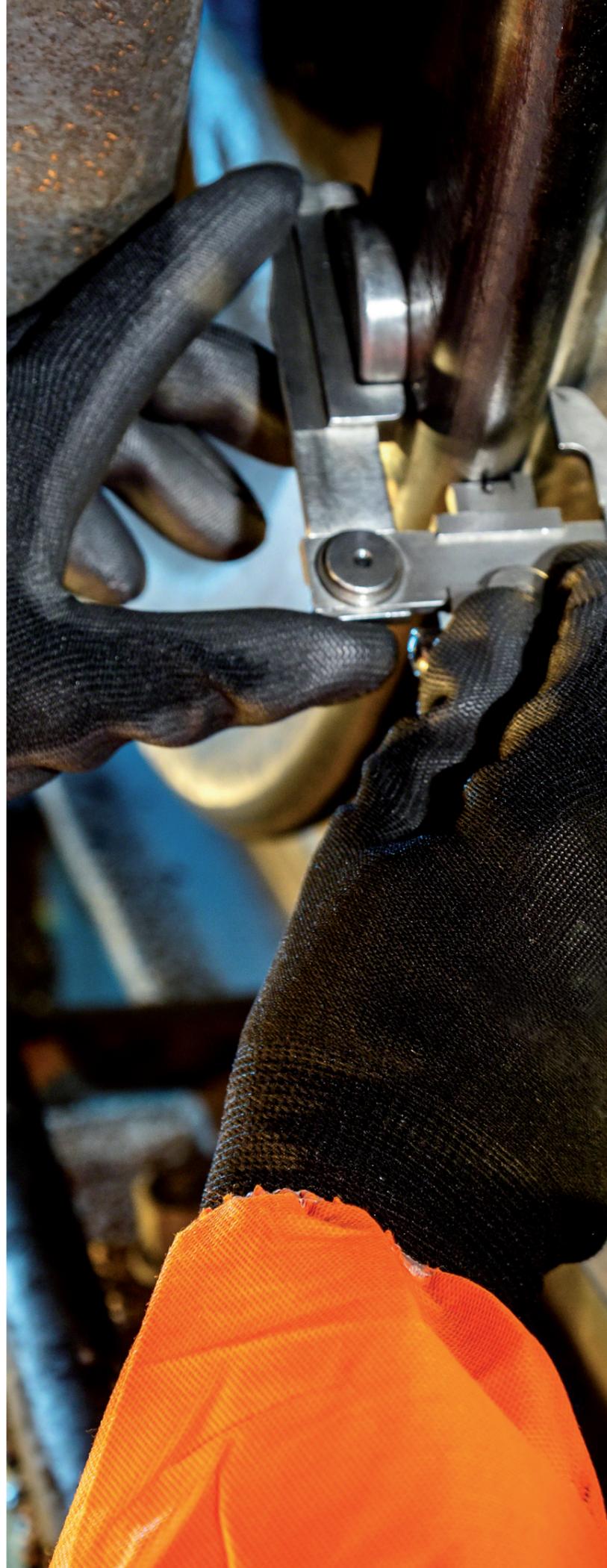
Si le fabricant choisit de marquer le niveau Coupe-test, la notice d'information doit mentionner que :

- Les résultats Coupe-test n'ont qu'une valeur indicative,
- L'essai de résistance à la coupure ISO 13997 est le résultat de référence déterminant la performance.

**Note :** l'essai d'impact n'est pas revendiqué dans les exemples donnés.

#### Les conséquences

Votre information sur la performance du gant en résistance à la coupure change, mais les gants restent bien identiques en qualité !



## C. RESISTANCE A L'IMPACT

#### Ce qui change

Ce nouvel essai permet de revendiquer une protection contre les chocs.

L'essai doit être effectué selon la norme EN 13594 (norme pour les gants motocyclistes).

Le gant doit permettre de limiter l'impact sur la main. Cela est traduit par l'exigence d'une force transmise inférieure à 7kN lorsqu'une masse de 2.5kg ayant une énergie de 5 joules tombe sur le gant.

#### Les conséquences

Si l'essai est effectué et passe l'exigence, la lettre P peut être apposée en dernière position de la série des niveaux de performance.

La notice d'information du fabricant doit alors indiquer :

- Les parties du gant concernées par cette protection
- Un avertissement que cette protection ne s'applique pas aux doigts.

Si l'essai n'est pas revendiqué, ou si la performance n'est pas réalisée, il n'y aura pas de lettre P associée au pictogramme.

## 2. Rappel des essais et niveaux de performance

Niveaux de performance (valeur supérieure ou égale à)					
Essai	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Résistance à l'abrasion (nombre de cycles)	100	500	2 000	8 000	-
Résistance à la coupure Coupe test (indice)	1,2	2,5	5,0	10,0	20,0
Résistance à la déchirure (Newton)	10	25	50	75	-
Résistance à la perforation (Newton)	20	60	100	150	-
<b>Niveaux de performance</b>	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D	Niveau E
Résistance à la coupure EN ISO 13997 (Newton)	2	5	10	15	22
<b>Performance</b>	- (pas de lettre)			P	
Résistance à l'impact	Ne passe pas ou n'est pas revendiqué			Passe	

0 : inférieur au niveau 1

X : essai non réalisé ou non applicable

## 3. Comment appliquer la norme révisée EN 388 : 2016 ?

Dès la publication au JOUE (Journal officiel de l'Union Européenne) de cette révision, elle sert de référence pour la certification de tout nouveau produit.

Pour les produits existants, il n'est pas nécessaire de les faire recertifier spécifiquement. Cependant, il est rappelé que l'arrivée du nouveau règlement oblige de toute façon à une nouvelle certification, comme suit :

- Les EPI fabriqués et mis sur le marché avant le 21 avril 2019 conformément à la directive, peuvent continuer à être mis à disposition sur le marché après cette date, leur AET-CE (Attestation CE de Type directive) sera valide jusqu'au 21 avril 2023, si elle ne comporte pas de date d'expiration antérieure.
- Les EPI fabriqués après le 21 avril 2019 doivent être conformes au nouveau règlement. Leur conformité peut être basée sur une AET-CE selon la directive, mais qui nécessite d'être renouvelée, prenant en compte aussi la dernière version de l'EN 388, au plus tard le 21 avril 2023, si elle ne comporte pas de date d'expiration antérieure.

De plus, il est prudent de procéder à une remise à jour de la certification si l'AET (Attestation CE de Type) a plus de 5 ans, afin d'éviter des difficultés avec certains organismes d'état comme les douanes.

## 4. Plus d'informations ?

La norme EN 388 : 2016 (version française de février 2017 NF EN 388) est disponible à l'achat sur le site de l'AFNOR : [www.boutique.afnor.org/](http://www.boutique.afnor.org/)



Syndicat national des acteurs du marché  
de la prévention et de la protection

21 rue Leblanc - 75015 PARIS  
Tél. : 01 79 97 75 10 - Fax : 01 79 97 75 15

[info@synamap.fr](mailto:info@synamap.fr) - [www.synamap.fr](http://www.synamap.fr)